SAINT-MARS
La Jaille

COMMUNE DE SAINT-MARS-LA-JAILLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
MISE À DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Vu l'article L 123-13-3 et R 123-20-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance en date du 05 janvier 2012 et le décret en date du 14 février 2013

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal n° 093/2014 dans sa séance en date du 12 mai 2014

Monsieur le Maire informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-MARS-LA-JAILLE sera ouverte du 18 août 2014 au 18 septembre 2014.

L'emplacement réservé n° 2 a été prévu pour « une installation de loisirs, détente et liaison douce » entre le plan d'eau et la piscine municipale. L'emprise actuelle de cet emplacement réservé, sur sa partie ouest, s'étend de manière démesurée pour l'aménagement envisagé d'un simple cheminement piéton, non motorisé entre l'étang et la piscine. Ce projet de modification simplifiée porte donc sur la réduction de l'emprise foncière de l'emplacement réservé n° 2 sur sa partie ouest de manière à conserver une bande d'une largeur de 10 mètres le long de la parcelle cadastrée section AD n° 134.

Le public pourra consulter le dossier en mairie de SAINT-MARS-LA-JAILLE entre le 18 août 2014 et le 18 septembre 2014 inclus pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Un registre sera mis à disposition du public pendant un mois pour lui permettre de formuler ses observations.

Le Maire,
Michel GASNIER

Hôtel de Ville - 18, avenue Charles-Henri de Cossé Brissac - B.P. 17 - 44540 SAINT-MARS-LA-JAILLE
Tél. 02 40 97 00 34 - Fax 02 40 97 69 34 - e-mail : contact@saint-mars-la-jaille.fr